

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Pendant que le gouvernement prépare ses projets financiers.

Nous ne savons pas encore ce que seront les projets financiers du gouvernement. Souhaitons que celui-ci soit mieux renseigné que nous-mêmes et qu'il ait pris sa décision. En tout cas, les bons avis ne lui auront pas manqué, mais sur le but à atteindre. De toutes parts, on lui crie : « Il faut équilibrer le budget. »

C'est une nécessité vitale profondément ressentie dans tous les milieux et jusque dans les couches les plus profondes de la société française, où l'on a le déficit en horreur. Léon Blum est à peu près seul à prétendre que cela n'a aucune importance et qu'on se donne bien du mal à poursuivre une chimère. Rien ne montre mieux combien le désaccord est vif entre les sentiments de cet homme et ceux du pays !

Sur ce sujet, M. Henri Guernut, député radical-socialiste de Seine-et-Marne et secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme, communique les « bonnes feuilles » d'un article qu'il intitule : « Il faut maintenir une monnaie saine ». Il nous plaît d'y retrouver une manière de penser tout à fait conforme à la nature même et aux traditions de notre nation où l'on a besoin de sentir en bon ordre les choses de la maison comme celles de l'Etat.

La première condition d'une monnaie saine c'est un budget équilibré. Et tout de suite, Henri Guernut proteste contre la théorie des blumistes qui voient le remède dans l'inflation ou la dévaluation du franc.

Le franc à deux sous, nous prévoyons facilement les déceptions, les souffrances et les misères que cela représenterait pour l'immense majorité de nos concitoyens. Et Henri Guernut écrit : « Si le lot des hommes politiques est de condamner « des innocents à la misère, que d'au-« tres le fassent. Nous ne voulons « pas, nous ne pouvons pas ! »

Une autre raison non moins grave qui doit faire repousser toute idée de recourir à ce moyen, c'est qu'il ferait perdre toute confiance dans l'Etat. Si celui-ci, ayant emprunté un franc, rend le quart d'un franc, personne ensuite ne voudra traiter avec lui. Cré-« dit matériel, crédit moral, il aura tout perdu.

Après ça nous serions bien placés, en vérité, pour soutenir que dans une société civilisée, la règle doit être que les contrats soient tenus. Henri Guernut s'indigne à la pensée qu'on demande une telle faillite à des gouvernements républicains et il conclut l'article dont nous venons de résumer les sens :

« Voilà donc qui est clair ! Nous « repoussons l'inflation, la dévalua-« tion. Si des sirènes suggèrent ces « méthodes de facilité et de mollesse, « il faudra que le Parlement, sem-« blable au vieil Ulysse, s'entende de « cirer les oreilles et s'attache au mât « du navire... Monnaie saine, mon-« naie stable : telle est notre règle, « nous nous y tiendrons ! »

Ce que Henri Guernut écrit là avec l'autorité qui s'attache à sa personnalité, c'est ce qu'on pense à peu près partout dans nos villes et dans nos campagnes, même et surtout chez les républicains les plus ardents. Plus on se rapproche des populations rurales et plus ce sentiment profond augmente en force et en intensité. L'autre jour, le comité radical-socialiste de Limogne votait un ordre du jour exprimant sa confiance au gouvernement « pour réaliser la tâche que s'est im-« posée le parti au Congrès de Vichy ». Et quelles mesures réclame-t-il ? Ecoutez.

« 1. Au point de vue intérieur : un « retour normal à la souveraineté de « l'Etat que de multiples empiète-« ments ou de vastes coalitions d'in-« térêts divers cherchent à restreindre.

« 2. Au point de vue extérieur : « une judicieuse utilisation des me-« sures propres à maintenir la paix « dans un monde troublé par les con-« voitises et les haines.

« 3. Au point de vue financier : un « équilibre complet du budget de

« l'Etat au moyen d'abord de la clas-« sique méthode d'économies, celles-« ci étant aux yeux de la masse la « meilleure et la plus sûre ; ensuite « par la répression de la fraude fis-« cale qui doit amener chaque ci-« toyen à contribuer dans la mesure « de ses facultés au paiement des dé-« penses de l'Etat. »

La plus pure doctrine républicaine est exposée en ces vœux. Elle est en plein accord avec les volontés de la grande masse des citoyens. C'est la grande voix de la terre française qui se fait entendre dans cet ordre du jour d'un modeste comité rural.

L'ordre dans l'Etat, l'ordre dans les finances et la paix dans la sécurité. C'est le programme de la démocratie et comme il est à l'opposé du programme des S.F.I.O. ce n'est pas avec eux qu'on pourra le réaliser.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

Pourquoi ne pas constituer une Société des Amis des Roses

Les Etats-Unis étant un vaste pays quatorze fois grand comme la France, l'expression qu'« une rose est bonne ou mauvaise pour l'Amérique » est, dit-il, erronée. Une variété peut être bonne dans une région et mauvaise dans les autres. Cette observation est à retenir par nos obtenteurs de roses. La carte des zones de l'agriculture, sur la demande de « l'American Rose Society », a été revue par cette Société. Les Etats-Unis ont été divisés en 6 zones. Aux Etats-Unis, toutes les roses vendues pour le fleur coupée proviennent des serres. Il existe donc des forçeurs habiles, à qui l'on peut commander, quelques mois à l'avance, pour un mariage ou une fête, par exemple, un nombre déterminé de roses d'une variété choisie.

Lord Cecil a ajouté que si l'Angleterre, appuyée par la France et l'Allemagne, formulait une telle proposition, elle aurait « force de loi » en Europe.

L'antisémitisme hitlérien
Le tribunal de Cassel vient de rendre un jugement dont l'importance mérite d'être soulignée, car, en l'absence de lois précises sur cette question, il constituera un précédent que la jurisprudence ne manquera pas d'invoquer dans maints cas semblables.

Un médecin spécialiste, le docteur Otto Homberger, israélite converti au protestantisme, titulaire de la Croix de fer de première classe, et dont le genre est lui-même pasteur protestant a déposé une plainte contre l'Association des médecins parce que celle-ci avait conclu avec la ville de Cassel un contrat aux termes duquel les médecins d'origine non aryenne ne pouvaient donner leurs soins aux malades ou respécés de la guerre, ainsi qu'aux personnes recevant des secours.

La cour a repoussé la plainte du docteur Homberger parce que, disent les attendus du jugement, « si liberté est laissée aux médecins non aryens anciens combattants d'exercer leur profession et même de soigner les malades inscrits aux caisses d'assurance maladie ils ne pourront cependant être rétribués par l'Etat ou l'administration municipale. »

PROJETS FINANCIERS

C'est vendredi matin que se tiendra, à l'Elysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun, le conseil des ministres au cours duquel seront définitivement approuvés les termes de la déclaration ministérielle qui sera lue l'après-midi même à la Chambre par M. Albert Sarraut, président du conseil ; au Sénat, par M. Daladier, ministre de la Justice, garde des sceaux et vice-président du conseil. Bien entendu, rien n'est encore définitivement arrêté des dispositions de ce projet. Mais ce que l'on peut dire, c'est que le ministre du budget y travaille sans relâche et en complet accord avec le président du conseil, et que, quelles que doivent être ces dispositions, elles auront été étudiées avec précision, longuement mûries et équitablement mises au point.

Persistant, en effet, à considérer que rien d'utile ni de durable ne pourra être fait tant que n'auront pas été calculées et pesées d'abord toutes les conséquences et toutes les répercussions des projets à venir sur la vie économique de la nation. M. Albert Sarraut poursuit la vaste et clairvoyante enquête à laquelle il s'est attaché, dès sa prise de pouvoir, et au cours de laquelle il a encore aujourd'hui entendu, d'une part, les représentants des grandes associations agricoles, d'autre part, une délégation de la Fédération des administrations centrales.

Informations

La politique du blé

A la suite d'entretiens qu'il a eus au Mans avec les dirigeants des services agricoles, au sujet de la situation du marché du blé, M. Jean Montigny, député, a avisé le président de la Chambre qu'il demandait à interpellier le ministre de l'Agriculture sur la politique agricole du gouvernement en la matière.

La scission S.F.I.O.

La C.A.P. du parti socialiste vient de trancher à sa manière le conflit qui, depuis de longs mois, sépare les « durs » et les « mous », les partisans de MM. Paul Faure et Léon Blum et ceux de MM. Renaudel et Marquet.

Elle a décidé, « pour sauvegarder l'unité du parti » (sic) d'exclure MM. Renaudel et Marquet, sans les nommer, il est vrai.

Elle a établi, en effet, dans les considérants de son long arrêté, une subtile distinction entre ceux des orateurs d'Angoulême qui ont voté pour le gouvernement Daladier et ceux qui n'ont pas voté pour ce gouvernement.

La politique anglaise

Parlant mercredi soir à Oxford, lord Cecil s'est élevé contre l'adoption d'une politique d'isolement ; il s'est ensuite déclaré convaincu que l'ensemble des pays britanniques ne pourraient coopérer d'une manière efficace à la paix du monde que par l'intermédiaire de la S.D.N. ou d'un organe similaire.

Toutefois, lord Cecil a ajouté que la politique d'alliance a pour conséquence la formation de contre-alliances et que, tôt ou tard, les deux groupes en présence recourraient à la force.

Un des facteurs troublants de cette politique, a poursuivi l'orateur, réside dans le fait que chacun des deux groupes considère qu'il est essentiel d'accroître ses propres armements. « Il n'est que ceux qui ajoutent des armes ne sont que trop enclins à l'agitation... Je suis convaincu qu'une des dispositions essentielles de tout plan visant au maintien de la paix du monde, consisterait à supprimer l'élément de bénéfices de la fabrication des armements. »

Lord Cecil a ajouté que si l'Angleterre, appuyée par la France et l'Allemagne, formulait une telle proposition, elle aurait « force de loi » en Europe.

L'antisémitisme hitlérien

Le tribunal de Cassel vient de rendre un jugement dont l'importance mérite d'être soulignée, car, en l'absence de lois précises sur cette question, il constituera un précédent que la jurisprudence ne manquera pas d'invoquer dans maints cas semblables.

Un médecin spécialiste, le docteur Otto Homberger, israélite converti au protestantisme, titulaire de la Croix de fer de première classe, et dont le genre est lui-même pasteur protestant a déposé une plainte contre l'Association des médecins parce que celle-ci avait conclu avec la ville de Cassel un contrat aux termes duquel les médecins d'origine non aryenne ne pouvaient donner leurs soins aux malades ou respécés de la guerre, ainsi qu'aux personnes recevant des secours.

La cour a repoussé la plainte du docteur Homberger parce que, disent les attendus du jugement, « si liberté est laissée aux médecins non aryens anciens combattants d'exercer leur profession et même de soigner les malades inscrits aux caisses d'assurance maladie ils ne pourront cependant être rétribués par l'Etat ou l'administration municipale. »

Echec des négociations

Les milieux financiers considèrent que la décision du gouvernement américain d'intervenir sur le marché international de l'or rend certain l'échec des négociations avec la Grande-Bretagne sur les dettes de guerre. De l'avis général, les négociations n'avaient déjà aucune chance sérieuse d'aboutir ; mais elles n'auront plus aucune raison d'être si, comme il est probable, l'Angleterre se trouve amenée à prendre des mesures de représailles contre la politique monétaire internationale des Etats-Unis.

Pour déprécier le dollar

A bref délai, demain peut-être, ou en tout cas mardi au plus tard, le gouvernement américain va commencer à opérer sur le marché international de l'or, abordant ainsi la deuxième étape des manipulations monétaires annoncées voici un semaine par le président Roosevelt dans son message à la nation.

La première étape, qui consistait à rechercher une baisse du dollar et une hausse des prix intérieurs par une fixation arbitraire du cours de l'or produit aux Etats-Unis, a abouti à un échec complet. Les prix des matières premières n'ont pas monté et le dollar est resté ferme.

M. Ford s'incline enfin

Le « New-York Herald » annonce que M. Henry Ford, s'est incliné devant les demandes du général Johnson, directeur du N.R.A.

En effet, M. Ford a fait savoir qu'il établirait pour le 7 novembre un rapport sur les heures de travail et les salaires de ses ouvriers, conformément aux prescriptions du N.R.A.

Un incident nippo-américain

L'ambassadeur du Japon à Washington a protesté auprès du département d'Etat américain contre le fait que, le 23 août dernier, sur l'île de Guam, les autorités américaines auraient procédé à la confiscation d'un terrain appartenant à M. Ichizo Shimizu, sujet japonais, et auraient, en outre, interdit aux navires de M. Shimizu d'entrer ou de sortir du port de Guam.

Le département d'Etat a déclaré à M. Debutchi que le département naval sera chargé de diriger l'enquête et, dès la réception de son rapport, les décisions nécessaires seront prises.

EN PEU DE MOTS...

— Sextuple intoxication à St-Quentin. Un négociant, sa femme et trois de leurs enfants sont dans le coma. Leur plus jeune enfant est mort.

— M. Litvinoff est parti pour les Etats-Unis.

— Au procès d'Aix, Sarret a été condamné à mort. Les deux sœurs Schmidt ont été condamnées à dix ans de réclusion. Les autres accusés ont été acquittés.

— Dans la crise socialiste, M. Renaudel et ses amis en appellent à M. Vandervelde.

NOS ÉCHOS

Toujours lui !

Ce sont les *Nouvelles littéraires*, comme il se doit, qui nous garantissent ce mot.

La gloire du vieil Hugo, dit notre confrère, n'est pas près de finir, ni son influence, dans le monde entier, de s'éteindre.

La jeune femme d'un attaché au Consulat de Perse à Paris vient encore de nous en donner la preuve. On lui demandait de conter ses curiosités d'Orientale abondant pour la première fois aux rives de la Seine.

— Je suis allée tout de suite, dit-elle, visiter l'église de Victor-Hugo.

On s'étonna :

— De quelle église parlez-vous ?

— Alors, elle répliqua, surprise à son tour :

— Mais... Notre-Dame de Paris !

L'artiste et les courtisans.

Au cours d'une soirée, Napoléon III s'étant attardé fort longtemps à causer en tête à tête avec Carpeaux, les courtisans, les dignitaires, les diplomates, leurs femmes intrigantes et moqueuses derrière leur éventail, s'étonnaient de cette intimité et se demandaient :

— Qu'est-ce que l'empereur peut bien avoir à dire à ce sculpteur ?

Une fois l'entretien terminé, l'un de ces personnages s'approche de Carpeaux et l'interroge :

— Je ne voudrais pas être indiscret. Mais vous me feriez plaisir en me disant de quoi Sa Majesté a bien pu vous parler si longtemps.

Alors Carpeaux, percevant l'intention insolente, de répondre, sur un ton confidentiel :

— Vous me promettez de ne pas le répéter ?

— Oui.

— Eh bien ! l'empereur m'a demandé de lui prêter de l'argent.

Rosserie.

Garrick en 1749 avait épousé la jolie danseuse viennoise Violette, « une des apparitions les plus élégantes et les plus gracieuses qu'on ait vues sur la scène », comme dit Murphy dans ses souvenirs sur Garrick. Avant ce mariage, Garrick avait une liaison avec une actrice, Mrs Woffington, qui jouait les travestis et remportait un grand succès dans un rôle d'homme.

Un soir, après la représentation, elle s'avisait de dire :

— J'ai joué si souvent ce rôle d'homme que la moitié de la ville croit que je suis un homme.

Sur quoi, une autre actrice, Mrs Quin, répondit du tac au tac :

— Ne vous inquiétez pas : l'autre moitié sait le contraire.

Les mots d'autrefois.

On raconte une curieuse anecdote qui montre l'exaltation révolutionnaire et, en même temps, le cœur généreux de Merlin de Thionville.

Il se trouvait à la lorsque le palais des Tuileries fut envahi, le 20 juin 1792 ; et

Eloge par un artiste de Figeac, ville d'art

M. Alexis Larroque, professeur à l'École des Beaux Arts de Toulouse, qui a pris une part très en vue à notre Exposition artistique, a bien voulu faire don à la Ville de Figeac d'un tableau représentant l'entrée de la Rue du Canal. Cette œuvre qui présente un réel intérêt artistique sera placée dans la nouvelle salle du Conseil Municipal. Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre de remerciements de M. le Maire de Figeac :

Monsieur,
« J'ai l'honneur de vous adresser réception du tableau que vous avez eu l'amabilité de me faire remettre à l'Intention de la Ville de Figeac. Cette reproduction si expressive d'un coin des plus anciens et des plus pittoresques de notre ville fait le plus grand honneur à son auteur et sera certainement appréciée de tous les commissaires.

« Pour ma part, je suis heureux de vous dire que je la considère comme une des meilleures parmi celles qui ont paru à notre Exposition artistique et vous en exprime, au nom de la ville de Figeac et en mon nom personnel mes plus sincères remerciements. »

M. Larroque, très touché par les termes de cette lettre à la fois élogieuse et affectueuse, a adressé à M. le Maire de Figeac la réponse suivante que tous les habitants et les vrais amis de notre ville liront avec le plus grand plaisir et avec une légitime fierté :

« Monsieur le maire de Figeac, « J'ai l'honneur de vous exprimer mes remerciements pour la lettre que vous m'avez adressée et pour votre bienveillante appréciation du tableau qu'il m'a été agréable d'offrir à la ville.

« Sachant combien vous êtes averti, et par votre haute situation, qualifié pour sauvegarder le patrimoine artistique de Figeac, voudriez-vous me permettre, si ce n'est pas abuser de la liberté si riante si accueillante citée par vous, dire ce qu'elle représente à mes yeux, au point de vue artistique, d'incomparable.

« Je ne m'attarderais pas aux beautés de la nature et des sites des abords de la ville, de ses quartiers récents, de ses quais, de ses longues avenues, de sa rivière et de ses reflets de ciel, de ses perspectives sur l'eau, de ses fonds d'horizons.

« Sans doute y a-t-il pour les peintres de beaux sujets d'études et pour les visiteurs le charme réel d'agréables impressions. Mais ce n'est pas ce qui donne à Figeac sa vraie figure et son caractère.

« Ce qui caractérise cette cité et doit en faire la ville d'art des peintres et des gens de goût, ce sont ses vieux quartiers, dans leur décor d'architecture ancienne aux heureuses proportions et la patine des siècles.

« C'est son canal du Pont du Pin à l'ancienne porte des Tours avec ses admirables petits ponts de pierre, les logis qui l'enserrent, la variété dans la hauteur des étages, des toits, des auvents, des encorbellements, la dénivellation des constructions de la rive gauche et l'eau qui court, faisant de chaque petit flot, avant qu'il ne meure, un miroir où s'attarde à jouer la lumière.

« Ce sont les maisons moyenâgeuses de haute époque, du quartier du Puy, du Clau, de la rue Droite, de la place Champollion, de la rue des Capucins, des ruelles adjacentes, de la rue Gambetta, du quartier Orthabadi et de toutes les

rues qui montent à l'assaut de la colline, de la Halle au Calvaire, et puis encore le canal du Pont des Tours à l'Estang et ses moulins.

« C'est grand miracle que tant de merveilles aient pu être gardées de la destruction. Trésor artistique, chacune de ces vieilles demeures est un reliquaire invitant au silence par le respect qu'elle inspire. Chaque façade est mise en valeur par l'étréoussie ou la courbe de la rue. Chaque rue a d'autant plus d'intérêt qu'elle est de largeur plus réduite ; il faut que la lumière vienne d'en haut et qu'on ne puisse voir que d'en bas. Ainsi sont menagées les ombres, rehaussées les sculptures, les encadrements des fenêtres, les arcatures.

« Pierres patinées par les siècles, ogives, arcs, fenêtres à meneaux, colonnettes à petits chapiteaux, constructions en saillies, vieilles portes noircies par les ans, balcons de bois, de pierre, portes armées de clous forgés, entrées de serrures originales, marteaux de porte à langage continu, escaliers somptueux de pierre, escaliers de bois, merveilles de construction, vieilles cheminées gothiques hexagonales en mal de mort, foyers de cheminées monumentales, têtes sculptées dans la pierre, chiens, singes, pélicans, licornes et autres animaux allégoriques, coeurs avec pointe vers le sol ou vers le ciel, enseignes parlantes, etc., sont encore en nombre respectable. J'ai compté plus de 20 maisons intéressantes (façades ou arrière corps de logis) dans la seule rue Droite.

« Il serait souhaitable que la vieille ville tout entière pût être classée, comme l'a été la Cité de Carcassonne. Carcassonne est aujourd'hui visitée par des milliers de touristes. Figeac possède d'aussi bonnes vieilles choses que Carcassonne et un ensemble plus varié, d'un goût plus pur.

« Vous avez certainement noté avec quel soin les Municipalités et l'Etat, dans les autres nations et notamment en Allemagne s'occupaient à sauver tous les vestiges d'art du passé. Dans leurs journaux et leurs écoles, que de fois les Allemands ne nous ont-ils pas traités de barbares parce que nous ne prenons pas assez de soins de nos anciens monuments, de nos vieilles pierres et même de notre vieux langage, eux qui ont créé des chaires de poètes de nos dialectes, dans leurs Facultés, avant nous dans les nôtres. Que n'ont-ils pas dit de ceux qui ont laissé démolir le vieux Paris, arguments qu'ils développent à l'étranger contre nous.

« De plus en plus les peuples se rendent compte de l'intérêt historique et artistique des créations du passé. On paraît vouloir faire en France l'effort qui s'impose : Empêcher de détruire ce qui reste, sauf à restaurer quand on pourra.

« Je sais que vous ferez tout ce qui est possible pour sauver tout ce qui peut être sauvé.

« Les artistes qui ne voient pas disparaître les merveilles du passé sans un serrement de cœur vous en sauront un gré infini. Les propriétaires que vous aurez éclairés se rendront compte un jour du service que vous leur aurez rendu en les empêchant d'anéantir, en les guidant pour réparer.

« Les générations à venir vénéreront la mémoire de tous ceux qui auront peiné et luté pour que parviennent jusqu'à elles le patrimoine artistique des aïeux si difficile à préserver des injures du temps comme tous les biens des hommes. »

En vous priant de pardonner ma liberté, veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes sentiments de très respectueuse sympathie.

Signé : Armand-Alexis LARROQUE.

contre ! répliqua froidement l'Américain.

Psychologie.

La petite Lily vient trouver sa maman et lui dit :

— Tu sais, maman, notre perroquet est une femelle.

— Comment le sais-tu ? lui demande sa mère.

— Dame ! elle se regarde tout le temps dans son eau à boire...

Zoologie.

Le petit Henri va pour la première fois au Jardin des Plantes et y voit des petites peruches vertes.

Papa, s'écrie-t-il, regarde ! des serins qui ne sont pas encore mûrs !

Le malade sceptique.

Louis XIV demandait un jour à l'abbé Brueys comment allaient ses yeux auxquels il avait mal : — « Sire, répondit-il, mon médecin dit que j'y vois un peu mieux. »

Le Lisieux.

Chronique du Lot

Choses et gens de chez nous.

SOUILLAC Station touristique

Calinement étendue au bord de la plus belle rivière de France, Souillac est une halte accueillante pour le touriste qui, sans se lasser, tant le paysage est majestueux et calme, se laisse aller au long de la route qui suit la Dordogne d'enchantement en enchantement.

On se prend, dès l'abord, à la grâce de cette aimable petite cité qui mérite mieux qu'une révérence et dont on apprécie pleinement les qualités d'hôte lorsque on s'installe chez elle, à l'une des meilleures tables qu'un gourmet puisse souhaiter.

Au seuil de ce Quercy aux sources vives et aux antres mystérieux, Souillac est une des étoiles de la constellation gastronomique. Les truffes et le foie gras sont des séductions qui mollissent la résistance, mais contre lesquelles il convient tout de même de mettre le voyageur en garde, s'il veut pouvoir joyeusement goûter l'admiration que solliciteront ses regards, en quelque sens qu'il poursuivra sa route. Ainsi, ce pays qui, pour la délectation de ses paysages exige une digestion lucide, tend des traquenards aux dyspeptiques.

Je me permettrai de conseiller à ceux-ci, ainsi qu'aux autres d'ailleurs, avant qu'ils ne regagnent leur voiture, une petite et salubre promenade à pied à travers la ville; celle-ci vaut la visite, ne serait-ce que pour le coup d'œil de son beffroi, évocateur de veillées d'armes et la curiosité de son église.

Saint-Martin de Souillac, ancienne abbatale datant de la première moitié du XII^e siècle, est sœur des cathédrales romano-byzantines de Périgueux, d'Angoulême et de Cahors; moins imposante que celles-ci par ses dimensions, elle se classe cependant, par la pureté de son style, la première des églises dites « périgourdines ». C'est, à l'intérieur de sa nef unique, que l'on peut admirer l'harmonie de son architecture et l'élégante puissance des piliers en beaux moellons égaillés qui supportent les arcatures audacieuses que couronnent les coupes.

Le portail intérieur est une merveille de l'art roman; le bas-relief rectangulaire qui le surmonte est d'une admirable composition; deux statues le flanquent, celle de Saint-Joseph, mutilée par la fureur des iconoclastes, et celle du prophète Isaïe, une des meilleures œuvres inspirées par l'influence syrienne au XII^e siècle. Les restaurateurs ont encaissé dans le pilier nord supportant la grande arcature du portail le fameux trumeau de l'ancienne porte, incomparable chef-d'œuvre de la sculpture médiévale. Sur les trois faces de ce trumeau, l'artiste, poussé par une imagination frémissante du prodige, a enchevêtré en tous sens des personnages bibliques et des animaux dévorants en des mêlées apocalyptiques.

Le visiteur ne manquera pas d'admirer également une grande toile qui orne le transept « Le Christ au Jardin des Oliviers », une des œuvres maîtresses de Théodore Chasseriau, dont, à juste titre, s'enorgueillit l'église de Souillac.

N'est-ce pas un plaisir accru, après avoir eu le palais délectablement caressé par la bonne chère et l'esprit nourri d'émotions d'art, de se retrouver sous un ciel où l'azur du midi commence à s'imprégner, dans une contrée éminemment favorable aux amateurs de pittoresque et de beauté.

Le sanctuaire de Roc-Amadour qui s'agrippe hardiment à la falaise terrifiée et le gouffre de Padirac dont les concrétions s'épanouissent en floraisons de rêve, sont à quelques kilomètres de là; attraction cataloguées et qui ont pour rivales immédiates les

Commission départementale

Dans sa dernière séance du 27 octobre, la Commission départementale a réélu MM. Orliac, président et Constant, secrétaire.

MM. Constant, Jardel, conseillers généraux et M. Delpech, conseiller d'arrondissement, sont désignés pour faire partie du Conseil départemental chargé de statuer sur les demandes d'allocations militaires, au cours de l'année 1934.

La Commission a attribué trois dots de mariage en faveur de pupilles de l'assistance publique.

Subventions aux communes
Les demandes de subvention formées par des communes pour réparations ou travaux divers ont reçu un avis favorable.

Lascabanes. — Réparations à la fontaine de la Combelle.
Lascabanes. — Travaux à l'école d'Escayrac.

Carnac-Rouffiac. — Réparations au pontet de la Séoune.
Lhopitalet. — Travaux à la fontaine du Boutinat pour la construction d'un lavoir et d'un abreuvoir.

Lhopitalet. — Réparations à exécuter à la source du Lindou alimentant les lavoirs communaux de l'Etang.
Montcabrier. — Réparation à la toiture de l'église.
Vire. — Réparations du lavoir du port de Vire.

Grégols. — Réfection du mur de clôture du cimetière de Trégoux.
Viazat. — Répar. au groupe scolaire.

Lamothe-Fénelon. — Chemin rural de La Renaudière.

Figeac. — Pont-basculé.
Gignac. — Chemin rural de La Sotte.
Vaillac. — Abreuvoir-Lavoir de Vaillac.

Chemins ruraux

La Commission départementale adopte les conclusions des rapports relatifs à la reconnaissance des chemins ruraux des communes suivantes :

Lauresse : Chemin rural de Méjas à Barrès.
Labastide-du-Haut-Mont : Chemin rural de Méjas à Barrès.

Latronquière : Chemin rural de Méjas à Barrès.
Saint-Céré : Chemin rural de Sirieys.
Sénailles-Lauzès : Ch. rural du Cayre.

Dégagnac : Chemin rural du Mas de Condère.
Dégagnac : Chemin rural de Poudens à la Mouline.

Gignac : Chemin rural de Montagnac.
Ussel : Chemin rural de Geniès.
Bouysson : Chem. rural du Pech-Capel.

Lacépelle-Marival : Chemin rural de Reygade au Poteau.
Saint-Bresson : Chemin rural de Reygade au Poteau.

La Commission donne un avis favorable aux demandes faites par les communes de Larnagol, Galvignac, Cajarc qui veulent se constituer en syndicat intercommunal en vue de l'extension du réseau d'électrification.

Le chemin rural de la Croix de Pierre (commune de Gourdon) est classé au rang des chemins vicinaux ordinaires.

grottes de Lacave et celles de Présqes, antres fabuleux qui forcent l'admiration. Mais que dire des surprises qui l'attendent à l'est ou à l'ouest de Souillac, tout au long de cette splendide vallée de la Dordogne, véritable Rhin au cœur de la France, plus méconnu mais aussi majestueux, par ses sites romantiques, ses falaises cyclo-péennes hautes en couleurs, ses châteaux crénelés, ses donjons, ses villages rustiques, qui se reflètent dans les eaux limpides. L'on peut s'émerveiller ici, ainsi que l'a écrit dans *l'illustration*, Albéric Cahuet, d'une résurrection du Moyen Age français, mais aussi goûter le ravissement d'une nature faite de sérénité harmonieuse.

En amont de Souillac, Meyronne, Creysse, Montvalent et son cirque, Gluges, Carennac, Beaulieu, Argentat; en aval, les forteresses de Beynac, de Castelnaud, de Montfort, de Domme, d'où le panorama est splendide, l'admirable Château de Fayrac, La Roche-Gaillac, port fluvial d'une étonnante allure; que de perles à ce collier unique!

Heureux celui qui choisit un tel séjour comme but de ses vacances; il rapportera du Quercy et du Sarladais l'inoubliable souvenir d'un paysage d'azur et de pourpre!

Abel MORANGE.

LA CAISSE DE REASSURANCE CONTRE LA MORTALITE DU BETAIL

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,
« Votre excellent Journal, dans son numéro du 22 octobre, a publié une note relative à l'histoire de la Mutuelle-Bétail de Concois.

« Votre correspondant a été amené à parler de la Caisse départementale de Réassurance contre la mortalité du bétail.

« En ma qualité de Président de cette organisation, il est de mon devoir de mettre au point certaines allégations de votre collaborateur :

« 1° La Caisse départementale de réassurance contre la mortalité du bétail est placée sous le régime de la loi du 4 juillet 1900 qui régit les mutuelles agricoles. Aux termes de cette loi les fonctions de membre du Conseil d'Administration sont gratuites. Je me permets d'insister sur ce point que paraît ignorer votre correspondant. Les Membres du bureau sont nommés par les Présidents des Mutuelles locales et choisis parmi eux; il n'est pas difficile de trouver les dévouements nécessaires.

« 2° Les frais de Secrétariat et d'Administration de la Caisse s'élevaient à 2.000 francs par an (moyenne des Trois dernières années) pour un capital de 7.600.000 francs. Ainsi les frais généraux atteignent pas 30 francs pour 100.000 francs assurés. Il est difficile de pratiquer l'assurance dans des conditions aussi économiques.

« 3° En réalité les frais généraux ne sont pas supportés par les mutualistes, puisque la Caisse Départementale d'Assurance contre la mortalité du bétail bénéficie de subventions annuelles de l'Etat. Ainsi pour l'exercice 1932 les subventions encaissées se sont élevées à 9.850 francs permettant non seulement d'assurer le règlement des frais généraux, mais aussi d'augmenter le fonds de réserve de la Caisse.

« 4° Depuis le décret du 2 août 1923 seules les Caisses locales réassurées peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat sous forme de subventions de création et de subventions de plein fonctionnement. En conséquence, elles sont seules à présenter des garanties de durée. En fait les mutuelles locales isolées ne peuvent vivre qu'à la condition d'avoir de très rares sinistres. Elles ne peuvent être en mesure de garantir le risque de maladies épidémiques.

« Avec les adhérents des 45 Mutuelles locales formant la Caisse Départementale nous pensons que la Mutualité couvre les plus graves dangers à se restreindre dans le cadre communal, mais qu'au contraire elle doit être comprise sous une forme plus large. En résumé tous les mutualistes doivent s'unir pour supporter en commun les risques de leur profession.

« Je vous serais très obligé de publier ma réponse et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Georges MAURET, *Avocat au Barreau de Cahors, Président de la Caisse Mutuelle Départementale contre la mortalité du bétail.*

L'HOSPITAL-HOSPICE DE FIGEAC

M. de Monzie vient de recevoir la lettre suivante de M. le ministre de la Santé publique :

« Vous avez bien voulu appeler tout particulièrement mon attention sur l'hôpital-hospice de Figeac, qui désirent obtenir le versement d'un nouvel acompte sur la subvention globale de 380.000 fr. allouée à cet établissement, tant sur les fonds du Paris Mutuel que sur les crédits de l'Outillage national.

« J'ai l'honneur de vous informer que je viens de faire procéder au mandatement d'un second acompte de 31.000 francs sur les dites subventions.

« Je suis heureux d'avoir pu ainsi seconder le bienveillant intérêt que vous témoignez à l'hôpital-hospice de Figeac.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et Cher Collègue, l'assurance de ma haute considération. — Signé : DANIELOU. »

NOS COMPATRIOTES A PARIS

Le « Foyer du Quercy » (originaires de l'arrondissement de Gourdon à Paris) donnera dimanche 12 novembre, à 14 heures, sa matinée dansante suivie d'un brillant concert dans la Salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche.

Prix d'entrée : 3 fr. pour les Sociétaires; 5 fr. pour les non sociétaires.

Tous les Quercynois sont cordialement invités. Le Secrétaire : R. SOULIÉ.

Déclaration d'association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « Avenir Souillagais ». But : éducation physique, sports. Siège social : Artisanat rural de Souillac (Lot).

JEUNE MAMAN

reclame un bibéron

PYREX

stérilisable à l'eau bouillante

Notice spéciale n° 42 sur demande 8, Rue Fabre-d'Eglantine — PARIS

CAHORS

Les Amis du Beau Vieux Quercy

Monsieur Vernet

Cette comédie en deux actes de Jules Renard a été représentée pour la première fois le 6 mai 1903 au Théâtre Antoine et reprise à la Comédie Française le 30 mai 1933. Au moment où cette pièce va être jouée à Cahors, pour les Amis du Beau Vieux Quercy, nous pensons qu'il est intéressant pour le public cahorcien de savoir ce qu'en a dit la critique lors de la création et tout récemment à la reprise. La *Petite Illustration* a récemment publié de longs extraits de ces chroniques anciennes et nouvelles. Nous nous bornerons à y glaner ces quelques lignes parmi tant d'autres invariablement élogieuses et souvent enthousiastes :

« En 1903, M. Léon Blum — qui depuis se livre à d'autres jeux, — écrivait dans la *Renaissance Latine* : « Monsieur Vernet ne ressemble ni à Poil de Carotte, ni au Plaisir de rompre. Les mêmes habitudes, les mêmes préférences d'écrivain s'y retrouvent assurément. Mais chaque œuvre est différente par la conception et l'exécution. C'est pourquoi chacune a pu donner, avec tout le travail de l'art, une impression de liberté, de spontanéité complète : c'est aussi pourquoi le succès de *Monsieur Vernet* fut unanime. »

En 1933, M. Etienne Rey écrit dans *Comœdia* : « Nous avons pris un plaisir complet à entendre ces deux autres actes dont le sujet est simple, mais où l'on retrouve tout le talent original de Jules Renard, ce talent fait de justesse, de pénétration, d'ironie et de finesse, et aussi d'émotion mesurée, toujours mélangée au comique. On y retrouve surtout, et c'est là la qualité la plus haute de Jules Renard, ce goût de la vérité notée par de petits faits précis — ces « petits faits vrais » qu'a tant aimés Stendhal et qui expriment le mieux des traits de mœurs ou de caractère. »

Au théâtre Antoine, il y a 30 ans, Monsieur Vernet avait pour interprètes principaux Mme Cheirel et Antoine lui-même; ils furent excellents. On le pense bien. Aujourd'hui, au Théâtre français, Mme Dussane et M. Brunot prennent leur suite de la façon la plus brillante. Un juge rigoureux, dit la *Petite Illustration*, M. Emile Mas a tenu à rendre hommage à ceux qui ont fait renaitre la délicieuse comédie de Jules Renard, plus belle encore que jadis, en nous présentant des personnages composés, dessinés et surtout vécus avec une étonnante vérité de pensée et de cœur. »

Ajoutons que les costumes de la reprise sont identiques à ceux de la création et que nous verrons Mme Dussane et ses camarades habillées et coiffées à la mode de 1900. Nous aurons vu d'ailleurs l'adorable Marinette, en de plus vieux atours encore, dans le *Dépit amoureux*.

Rappelons que cette soirée de grand art aura lieu au Théâtre de Cahors, le mardi 7 novembre. La location est ouverte comme d'usage jusqu'à 5 h. Elle est exclusivement réservée aux sociétaires qui sont priés de se munir de leur carte. Ensuite elle est ouverte au public.

AU ROBINSON

Tous les samedis, dimanches et fêtes

GRAND BAL

REPAS SUR COMMANDE

NOCES ET BANQUETS

Service transport : voiture du ROBINSON

Départ en face de la Mairie. Tél. 207

TOUS LES JEUDIS, SOIREE

Cours professionnels obligatoires

Le Maire de la ville de Cahors rappelle aux jeunes gens : ouvriers, apprentis de toutes professions, employés de commerce et de magasin, etc., que les Cours Professionnels s'ouvriront le mardi 7 novembre.

Les cours auront lieu le mardi et vendredi, de 17 h. 30 à 19 heures. Ces cours sont entièrement gratuits.

Les jeunes gens âgés de moins de 18 ans sont tenus de les fréquenter. Ils sont invités à se présenter pour inscription, dès ce jour, de 1 h. 30 à 2 heures, à M. Bosc, Directeur des Cours (Ecole publique de garçons, boulevard Gambetta).

Le coup du Trésor espagnol

Eh ! bien ! Le coup de la « malle » est toujours en honneur en Espagne, à Valencia !

Nous pensions que depuis la proclamation de la République, la police espagnole avait fait la chasse aux aigrifins qui n'ont qu'un métier, celui d'estamper, au-delà des frontières les bons gogos. Mais non ! C'est toujours la même lettre qui est adressée aux commerçants dont ils relèvent l'adresse dans une annonce quelconque.

Et c'est ainsi que M. Guyonneau, épicer à Cahors, recevait, ces jours derniers la lettre classique dans laquelle « un prisonnier pour faillite lui demandait à l'aider à sauver une somme de 1.800.000 francs — une paille ! — qu'il possédait en billets de banque dans une malle qui se trouve en dépôt dans une gare en France. »

Généreusement, le prisonnier déclare qu'il abandonnera le tiers de la somme.

Tout de même ! Il est généreux, car le commerçant français n'a qu'à payer au greffe du tribunal — lequel ? — les frais du jugement afin de lever la saisie des bagages et ainsi pouvoir s'emparer d'une « valise à secret » où se trouve le précieux du chemin de fer indispensable pour retirer la malle de la gare !

Mais — il y a un mais — le prisonnier espagnol recommande de ne pas écrire, mais de télégraphier à une adresse donnée à Valencia (Espagne) ces trois mots : « Echantillons 858. Guyonneau. »

Et la fortune est au bout ! Combien ces prisonniers espagnols pour faillite ont fait de dupes, de victimes dans le Lot, à Cahors même ? Et le truc, malgré tous les avertissements donnés, réussit souvent ! Les poires, dit-on, sont de toute saison ! — L. B.

L'AERODROME DE LABERAUDIE

Voici la lettre que M. le Ministre de l'Air a adressée à M. de Monzie, député du Lot, ministre de l'Education Nationale :

« Mon cher Ministre et Ami,

« Vous avez bien voulu vous intéresser personnellement à la création d'un aérodrome à proximité immédiate de Cahors et vous m'avez demandé d'accorder aux collectivités locales l'aide financière de mon Département.

« Comme toujours, en cette matière, la question de création de l'aérodrome a demandé des pourparlers assez longs, tant avec les collectivités locales qu'avec les propriétaires de parcelles nécessaires.

« J'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui que l'alloue à la Chambre de Commerce du Lot une somme de 200.000 francs, représentant la participation de l'Etat à la création de l'aérodrome que cette Compagnie a bien voulu entreprendre.

« La Ville de Cahors aura donc son aérodrome aménagé et prêt à être utilisé au cours du printemps de 1934.

« Particulièrement heureux d'avoir pu aider la Chambre de Commerce du Lot dans ses projets, je vous prie d'agréer, Mon cher Ministre et Ami, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

« Amitiés. — Signé : Pierre Cor. »

Obsèques

Jeudi matin ont été célébrées les obsèques de Mlle Fanny Bonnet dont le décès avait causé d'unanimes regrets dans notre ville où l'on conserve le souvenir du dévouement, du zèle et de la bienveillance avec lesquels elle exerça longtemps ses importantes fonctions à la direction de l'école de la place Thiers.

Ces sentiments de haute estime et de vifs regrets se sont manifestés au cours des obsèques qui suivait un très nombreux et imposant cortège. Le char funèbre, chargé de couronnes et de gerbes, était précédé par une importante délégation de l'école de la place Thiers qu'accompagnait Mme Gineste, sa dévouée directrice actuelle. Le *Journal du Lot* et l'imprimerie avaient délégué de nombreux représentants de la rédaction, de l'Administration et des ateliers.

Au cimetière, après la cérémonie funèbre, chacun tint à exprimer ses condoléances à la famille en deuil. Nous tenons à dire encore notre profonde sympathie à notre ami, Louis Bonnet, aux frères et sœurs de la regrettée défunte ainsi qu'à toute sa famille. Nous les prions de croire à nos sincères sentiments de condoléances.

Voyageurs sans billet
Les nommés Pichkelly et Syrias, d'origine polonoise ont été pincés dans l'express de 21 h. 30 entre Toulouse et Cahors où ils avaient pris place sans billet. Ils ont été arrêtés et écroués.

Récidiviste du vol arrêté à Cahors

Il s'agit d'un nommé Léon Ressec, condamné en 1927 par la cour d'assises et qui venait à peine d'être libéré.

M. Solinac, commissaire de police à Cahors, vient d'opérer l'arrestation d'un récidiviste endurci du vol et du cambriolage dans des conditions de rapidité et de décision dont il convient de le féliciter.

Mardi donc, vers deux heures de l'après-midi, rentrant dans ses bureaux situés place de la gare, M. Albert Humières fut tout de suite étonné d'en trouver ouverte la fenêtre qui était fermée à son départ. Comme un carreau en était brisé, il n'était pas difficile d'imaginer ce qui s'était passé.

Une rapide vérification permit à M. Humières de constater qu'une somme de 100 francs avait été enlevée d'un des tiroirs de son bureau, ainsi qu'un revolver et une certaine quantité de timbres-postes.

L'enquête immédiatement commencée recueillit un premier témoignage, celui de M. Raynal, employé de la maison, qui, un peu après midi, au moment où il partait voir un individu qui tentait d'ouvrir la porte du bureau. Il répondit à M. Raynal qu'il l'interrogeait qu'il désirait parler à M. Humières et qu'il reviendrait pour le voir. Croyant avoir affaire à un client, M. Raynal lui dit de revenir. Puis chacun s'en alla de son côté.

Le témoin put heureusement fournir le signalement exact du personnage et le commissaire de police fut tout de suite frappé du fait qu'il ressemblait beaucoup à celui du nommé Jean Ressec, voleur, cambrioleur, condamné à 5 ans de prison en 1927 et qui venait tout juste de quitter la prison centrale de Riom où il avait purgé sa peine.

Suivant quelques indications, le commissaire de police, accompagné de l'agent Meyer, se mit à la recherche du gaillard. La rapidité avec laquelle ils opérèrent les servit bien.

Ressec avait fait halte au restaurant de la Chaumière, à Regourd. Il y prenait un bon repas au moment où le commissaire et l'agent y arrivèrent. L'arrestation fut rapide et sans ménagement, car on savait que Ressec était armé. Somme de tenir haut les mains, il se rendit d'ailleurs sans résistance.

On retrouva sur lui l'argent volé, les timbres, le revolver. Il n'y avait pas moyen de nier. Ressec ne l'essaya pas et avoua qu'il était bien l'auteur du cambriolage de chez M. Humières.

Mais il ne disait pas tout. Il avait fait autre chose.

Nous avons relaté que ces jours-ci les scellés posés sur le maison des frères Raust, près de Pélaucy, avaient été brisés et la maison cambriolée. Plusieurs ménagères de Pélaucy avaient remarqué l'étrange va et vient d'un individu rôdant aux alentours. Ces personnes convoquées par le juge d'instruction et à qui l'on eut l'idée de présenter Ressec, le reconnurent immédiatement. « C'est lui, dirent-elles, c'est bien lui que nous avons vu, remarqué et qui nous a même parlé ! »

Il faut ajouter que Ressec affirme que ces témoins se trompent, qu'il n'est pas allé à Pélaucy et qu'il n'est, pour rien dans le cambriolage de la maison Raust. C'est ce que l'enquête va essayer d'établir. En attendant, Ressec a été incarcéré.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. Paul Cambon, qui fut longtemps professeur de lettres au lycée Gambetta. Le défunt était très connu et très estimé à Cahors, où il fut élu conseiller municipal, mandat qu'il exerça pendant quatre années et dont il ne demanda pas le renouvellement.

Après sa retraite, M. Paul Cambon continua à résider dans notre ville, où il occupa ses loisirs en s'intéressant aux lettres qu'il avait si longtemps enseignées. Mais la maladie l'atteignit bientôt et assombrir ses dernières années.

Ces derniers mois, il s'était retiré à Montesquieu-Volvestre, chez sa belle-femme où il est mort après de longues souffrances. C'était un homme aimable, d'esprit vif et gai qui laissera le meilleur souvenir parmi nos compatriotes.

Nous adressons aux membres de sa famille nos vives et sincères condoléances.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN
Basket Ball. — Dimanche 29 octobre, l'Aviron n'ayant pu conclure un match pour son équipe I fit un match d'entraînement avec les Jeunes Cadourques qui se trouvaient dans le même cas.

L'Aviron se présente en 1^{er} mi-temps dans la formation suivante : Capsal, Feydel, Péré de la 1^{re} équipe; Rouvière et Ricard de la 4^e équipe.

En seconde mi-temps, Coeula prend la place de Rouvière. Les Jeunes Cadourques sont au complet pendant les 3/4 de la partie, mais pendant l'autre quart, Sauret de la 3^e équipe est remplacé par Millereux de la 3^e équipe. C'est dans ces formations d'équipe que le jeu se déroula sur un terrain boueux et glissant, avec un ballon lourd.

Taurand de la J. C. montre dès le début une très grande adresse au panier. Les demis ont le ballon à égalité et le jeu s'effectue avec sa rapidité ordinaire. Le score final fut de 26 à 20 en faveur des Jeunes Cadourques.

Il est utile de rappeler aux joueurs des deux équipes qu'en basket, le joueur, thier, charger, frapper ou pousser un adversaire, donner un croc en jambe sont des fautes pénalisées d'un lancer franc.

Le soir l'A.C. II joue contre le S.C. de Cabessut I sur le terrain de l'Ile en ouverture du Match de Rugby. — A.C. gagne par 17 à 16.

Après le match des Jeunes Cadourques I contre l'A.C. I l'Aviron IV joue contre J.C. III et gagne par 16 à 10. Dimanche les équipes I et II de l'A.C. joueront contre les équipes correspondantes de la Grappe Sportive de Sauzet.

